

REUNION CAF 1389 MAISONS-ALFORT

23 MARS 2012

Représentants de l'ANFR	Président de la CAF Secrétariat de la CAF
Représentants des affectataires	ARCEP Aviation civile Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Ministère de la Défense Ministère des Transports Radioastronomie.

L'ordre du jour de la séance CAF 1389 du 22 mars 2012 : 10 415 assignations ont été statuées lors de la séance.

Une CAF intermédiaire 1388 du 12 mars 2012

Compte tenu d'un volume important de suppressions des deux affectataires CSA et l'ARCEP, 16 541 assignations ont été prise en compte dans le Fichier National des Fréquences, afin d'éviter de surcharger l'ordre du jour habituel.

Prochaine réunion CAF 1390 : 15 mai 2012 à 09h30 à Maisons-Alfort.

L'arrêt des fichiers est fixé au 3 mai 2012 à 18h00.

Ont été présentés pour la CAF 1389 :

Services de Terre

- Des réseaux indépendants : transports urbains, etc.
- Des réseaux d'infrastructure : ARCEP, Ministère de la Défense, Ministère des Transports, Intérieur, TTOM, Aviation Civile : AUF, ILS, VOR
- Des réseaux d'écluses des voies navigables, des AIS : Ministère des Transports ;
- CSA : TNT.

Services spatiaux

- 18 créations

FNF

75 % des assignations des stations terriennes et de la radioastronomie ont été intégrées. L'avancement de la reprise de l'existant T3 se poursuit. Une nouveauté dans le document de séance : les assignations des services spatiaux sont incluses dans le document de séance.

Groupes de travail

1 - Evènementiels

La réunion du groupe de travail a eu lieu ce jour, après la séance CAF.

2 - Classe de station/service

Le groupe de travail qui s'est réuni le 19 janvier dernier, a effectué une table de correspondance entre la "classe de station" indiquée par l'utilisateur, et le "service", attribué

par l'application FNF. Donc, son évolution devra être analysée d'un point de vue technique et financier.

Les affectataires seront consultés pour définir les règles de gestion à appliquer.

Radars

L'enregistrement du radar de l'Ecole Centrale d'Electronique fera l'objet d'une consultation spécifique en CPF.

Enfin, pour la prochaine CAF, l'Aviation-Civile donnera son accord à l'ARCEP pour une durée de 2 ans, avec une dérogation de service.

Points divers

SIPR : l'Agence a entrepris la refonte de son système d'information. La DGNF contribuera aux travaux. Au préalable, le Secrétariat de la CAF participera à une phase de formation puis prendra part à différents ateliers : Accords ; Paramètres d'exploitation ; Matériels et supports ; Tiers.

Pour la partie Paramètres d'exploitation, les travaux réalisés seront présentés aux affectataires durant le mois de juin pour les inviter à faire part de leur commentaire.